

AVISU CESEC 2025-27¹
AVIS CESEC 2025-27

Rilativu à a
Relatif à la

Partecipazione di a Cullettività di Corsica à u novu prugettu di a Casa Marina in Galeria²

Participation de la Collectivité de Corse au nouveau projet de la Casa Marina à Galeria

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu a lettera di presentazione di u 12 di maghju di u 2025 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Eeconomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à a **Partecipazione di a Cullettività di Corsica à u novu prugettu di a Casa Marina in Galeria** ;

Vu la lettre de saisine du 12 mai 2025 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur la **Participation de la Collectivité de Corse au nouveau projet de la Casa Marina à Galeria** ;

Après avoir entendu, Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, conseillère exécutive en charge de la jeunesse, de l'égalité femmes-hommes, de l'innovation sociale, du handicap, de la solidarité internationale et de l'Éducation, de la Formation professionnelle, de l'apprentissage, de l'orientation, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la vie étudiante, et de l'innovation scientifique ;

À nant'à u raportu di PAT O'BINE, per a cummissione educazione, furmazione, giuventù, addunita ghjovi u 15 di maghju di u 2025 ;

Sur rapport de PAT O'BINE, pour la commission éducation, formation, jeunesse, réunie le jeudi 15 mai 2025 ;

¹ Adopté à l'unanimité

Votants : 48

² Rapport AC 2025/E2/132

U Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 20 di maghju di u 2025, in Aiacciu
Prununzia l'avisu chì seguita

A Casa Marina de Galéria est, depuis plus de 30 ans, un lieu d'accueil d'apprentissage et d'éducation à l'environnement et au développement durable à destination des scolaires de tous niveaux. En tant que telle, cette structure joue également un rôle social et économique dans la dynamique de la commune de Galeria et du territoire du Filosorma.

Ces activités sont mises en œuvre par le Parc Naturel Régional de Corse (PNRC) qui loue la structure bâtiminaire à la commune de Galeria.

Cependant, le bail de location arrivant à échéance, la perspective de renouvellement du bail compromise pour des raisons financières, obligeait le PNRC à prendre la décision de cesser ses activités sur place et d'annuler les séjours prévus pour 2025.

Afin de sauvegarder cet outil essentiel, la Collectivité de Corse, le Recteur de l'Académie de Corse, le Maire de Galeria, le Président du PNRC et les Présidents des Associations des maires Pumonte et Cismonte, se sont engagés dans un projet commun portant sur l'évolution des modalités financières de manière que la PNRC puisse se porter acquéreur de la bâtisse et sur le renforcement du rayonnement et de la fréquentation de cet outil dans le cadre d'une convention de partenariat et d'objectifs axée autour de 6 objectifs stratégiques :

- Coconstruire, généraliser et pérenniser des projets fédérateurs concernant la Casa Marina en intégrant les démarches et les éléments de programmes portés par l'Éducation nationale ;
- Développer et mutualiser les outils pédagogiques pour la bonne réalisation des objectifs ;
- Organiser leur action au niveau territorial par la mise en œuvre de partenariats dans les domaines environnementaux afin d'augmenter la fréquentation de la structure ;
- Contribuer à développer des comportements écocitoyens chez les élèves du territoire ;
- Inscrire dans le cadre de la formation des personnels de l'Éducation nationale, des interventions de professionnels des questions liées à l'environnement ;
- Renforcer leur collaboration autour de grands objectifs de développement de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

A terme, la démarche devra également permettre l'accueil de scolaires en provenance d'autres académies que celle de Corse.

Le CESECC tient à souligner l'importance du sauvetage de cette structure et **à féliciter** la Collectivité de Corse d'être intervenue, notamment sur le plan financier, dans ce dossier fragile. **Il note avec plaisir** qu'elle a réussi à faire prévaloir l'intérêt général au détriment de litiges picrocholins.

Il considère, par ailleurs, qu'il aurait été préjudiciable de se priver d'un espace où se pratique la langue corse en dehors de la classe.

Toutefois, **le CESECC rappelle** qu'il est difficile pour les élèves d'aller dans ces structures compte tenu du coût, notamment des transports. **Il estime** important d'étudier cette question et de proposer des dispositifs si l'on veut pérenniser ce type de structure.

Ainsi, **le CESECC propose**, par exemple, de mettre des clauses dans le cadre des marchés de transports scolaires pour que les transporteurs proposent des transports vers les sorties scolaires. Pour cela, **il estime** intéressant d'associer dans cette réflexion la Direction des marchés publics à la Direction des transports afin de mettre en place des clauses adaptées sur les marchés des transports.

Le CESECC émet un avis favorable sur ce rapport.

La Présidente,



Marie-Jeanne NICOLI